



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

**Consultation publique sur le projet de Politique de
consultation sur les orientations en matière
d'aménagement durable des forêts et de gestion du
milieu forestier:**

Commentaires, préoccupations et questionnements

**du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-
Témiscamingue (CREAT)**

Mai 2017

Rédaction

Sophie Laliberté, chargée de projets du CREAT

Collaboration

Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT

Roland Lord, administrateur du CREAT



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi- Témiscamingue

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Tél. : 819 762-5770
Télec. : 819 762-5670
info@creat08.ca

Consultation publique sur le projet de Politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier:

Commentaires, préoccupations et questionnements du CREAT

Mise en contexte et intérêt du CREAT

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable. Le CREAT s'implique dans plusieurs dossiers liés à la foresterie depuis sa création en 1995 et a ainsi développé une expertise en lien avec les enjeux environnementaux liés à la foresterie. Siégeant à l'époque à la CRRNT et actuellement aux quatre TGIRT de la région, le CREAT s'inscrit comme un acteur incontournable dans les processus de consultations du MFFP.

Commentaires généraux

Tout d'abord, le présent projet de Politique de consultation ne porte que sur certaines catégories de consultations et non sur l'ensemble des consultations publiques menées par le MFFP. Le CREAT considère qu'en divisant en sous-catégories différents types de consultations, le MFFP ne peut se doter d'une vision d'ensemble innovante et intégrée des processus de consultations. Ainsi, à cette politique s'ajoutent le **Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré** ainsi que les **Règles de fonctionnement de la Table des partenaires**. Le CREAT, dans ce document, présente des commentaires qui touchent parfois l'un ou l'autre de ces éléments.

Commentaires spécifiques, en fonction des sections du projet de Politique

Historique et constats

En ce qui concerne le risque d'essoufflement des participants quant à la multiplicité des consultations, il pourrait être intéressant de consulter moins souvent mais plus largement. La présente consultation en un bon exemple. C'est-à-dire plutôt que de consulter sur l'ensemble des mesures prises par le MFFP pour consulter, seule une partie des consultations est visée. On peut penser que le MFFP pourra consulter à nouveau mais cette fois pour la révision du **Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré**.

En parallèle, lors de consultations qui touchent des éléments conscrits, si des commentaires portent sur des sphères connexes ou plus larges, (par exemple des commentaires sur les PAFIT reçus lors des consultations sur les PAFIO), le MFFP devrait garder ces commentaires et préoccupations en banque et les transmettre aux bonnes divisions. Cela pourrait aussi prévenir cet essoufflement.

Objectifs

L'objectif d'*informer de façon transparente les citoyens, les communautés et les organismes concernés à propos des orientations ministérielles envisagées à l'égard de l'aménagement durable des forêts et de la gestion du milieu forestier* pourrait être amélioré. En effet, pour des organismes comme le CREAT, l'accès aux données est difficile, ce qui empêche l'analyser de façon plus poussée les informations fournies lors des consultations. L'accès à certains rapports internes pourrait aussi être très pertinent mais, malheureusement, cela est souvent difficile. Les délais de demande d'accès à l'information dépassent bien souvent les délais de consultation alloués. En outre, les intentions à long terme (c'est-à-dire les raisons pour telle ou telle orientation) quant à l'aménagement forestier sont parfois difficiles à déceler dans les informations fournies par le MFFP.

Les objectifs des consultations ne devraient pas seulement porter sur les besoins et les attentes des parties prenantes mais aussi sur la collecte d'information de leur part. Ainsi, le MFFP devrait considérer ces consultations comme source de savoir local, traditionnel et scientifique, externes au MFFP mais pouvant lui être très utiles.

Principes

➤ *les consultations débutent le plus en amont possible dans les processus décisionnels;*

Sur ce point, le CREAT considère qu'il pourrait y avoir place à de l'amélioration. Il existe des exemples de chronologie non-optimales dans une vision de rendre possible les consultations le plus en amont. Un exemple vécu dans la région fut la présentation d'informations au sujet des AIPL par le MFFP aux TGIRT qui s'est fait après le travail et le dépôt des VO(IC) par les TGIRT.

➤ *les consultations sont menées de manière à ce que les personnes, les communautés et les organismes concernés puissent s'exprimer et que leurs intérêts, leurs valeurs et leurs besoins soient pris en compte dans l'élaboration des orientations prises en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier du Québec.*

Le CREAT réitère aussi l'importance de tenir compte des commentaires et préoccupations qui touchent les orientations lorsque ceux-ci émergent de consultations à d'autres niveaux (ex. PAFI).

➤ *les outils de communication sont adaptés aux objets de la consultation et aux publics ciblés, selon des méthodes appropriées visant à joindre ces derniers;*

Au sujet des outils, le CREAT a formulé plusieurs commentaires dans la section « Modalités ».

Participants

Au sujet de la participation, le CREAT croit que le MFFP devrait faire des efforts supplémentaires pour recueillir les préoccupations d'entités essentielles en réalisant des consultations ciblées. De plus, le CREAT propose un peu plus loin des ajouts à la Table des partenaires qui sont également des entités importantes à consulter.

Le milieu universitaire est un incontournable.

Parmi les entités incontournables, le MDDELCC est essentiel. Le CREAT a noté que la consultation du MDDELCC ne semble pas systématique dans le cas des PAFI puisque des zones à l'étude (pour de nouvelles aires protégées) ont été incluses dans des superficies à aménager (coupes ou chemins). Au même titre, les autres Ministères concernés devraient être consultés: MERN, MAMOT, MTQ, etc.

Le gouvernement fédéral est aussi important à consulter en raison de sa compétence partagée au sujet de la faune. Les Plans de rétablissement élaborés en vertu de la Loi sur les espèces en péril doivent être pris en compte.

De plus, le milieu municipal est une autre entité essentielle. Malgré que la Politique actuelle ne couvre pas l'échelle locale, le CREAT suggère que le MFFP utilise des demandes de résolution (par exemple une résolution de conformité au Schéma d'aménagement demandé aux MRC).

À l'opposé, il est important de tenir compte des avancées, orientations et politiques internationales en termes de foresterie. À ce sujet, le MFFP devrait tenir compte des orientations qui découlent du *Committee on Forestry (COFO)* (FAO). De plus, afin d'avoir des normes uniformes, le CREAT considère que le MFFP pourrait intégrer plusieurs éléments de la norme FSC, qui est généralement plus restrictive que la norme SFI afin de hausser les critères de durabilité pour les territoires sous certification SFI.

Objets

Malgré que les listes fournies dans le projet de Politique, le CREAT tient à ajouter certains objets qu'il considère importants, à la fois au niveau national et régional

National

- Il est important que les efforts mis dans l'élaboration de lois, règlements, stratégies et politiques qui visent un aménagement durable des forêts aient des répercussions sur l'aménagement en terres privées. Actuellement, peu de normes environnementales et de protection de la biodiversité sont appliquées aux lots privés.
- *Production ligneuse*: «le MFFP devrait élargir ce thème afin d'inclure la production de produits forestiers non ligneux et la récolte de la biomasse forestière (avec leurs coûts/bénéfices respectifs). De plus, cette production ligneuse devrait aussi être abordée en termes de débouchés, par exemple avec des produits du bois à valeur ajoutée (ex. bois d'ingénierie) puisque les industries de transformation ont une grande influence sur les essences exploitées, les DHP, etc.
- *Aménagement intégré des ressources*: Il est important de tenir compte de la récolte faunique et des autres ressources forestières exploitées.
- *Protection de la biodiversité*: Le CREAT réitère l'importance de tenir compte des Plans de rétablissement du gouvernement fédéral. Dernièrement, le MFFP a pris une décision concernant la protection de la biodiversité, c'est-à-dire le transfert de la harde de caribous de Val-d'Or au Zoo de Saint-Félicien, dont le manque de consultations a soulevé plusieurs boucliers, à la fois du monde universitaire, des groupes environnementaux, des communautés autochtones, etc.
- Voici une liste d'ajouts potentiels à la liste non exhaustive:
 - aménagement écosystémique et enjeux écologiques
 - lutte aux insectes ravageurs
 - subventions (à la fois sur terres publiques et privées)
 - adaptation aux changements climatiques
 - lutte aux changements climatiques (programme REDD+)
 - PATP
 - besoin en recherche et connaissances

- VOIC nationaux: Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue, un travail substantiel a été fait au sujet des eskers. Cela pourrait servir à d'autres régions lorsqu'applicable.

Régional

- De manière générale, au niveau régional, avec l'abolition des CRÉ, le MFFP se doit de combler cet espace de discussions régionales sur la gestion des ressources naturelles (CRRNT, PRDIRT) actuellement laissé vide à toutes fins pratiques.
- *PAFI*: Le travail récent effectué par les TGIRT afin d'élaborer et de proposer des VO(IC) au MFFP se fait malheureusement souvent en silo et des idées intéressantes et innovantes pour prendre en compte des préoccupations sont proposées, mais malheureusement souvent confinées à une UA spécifique. Le CREAT s'efforce, par sa présence aux différentes TGIRT de la région, d'agir à titre de courroie à ce sujet, mais cela devrait aussi être un travail réalisé par le MFFP lors de l'analyse des VO(IC) soumis.
- Voici une liste d'ajouts potentiels à la liste non exhaustive:
 - VOIC régionaux
 - Chemins multiusages: planification, entretien, fermeture et restauration
 - Aires protégées, zones périphériques des aires protégées, connectivité. Autres mesures de conservation telles que EFE, refuges biologiques, îlots de vieillissement ou FHVC
 - protection de l'eau de surface et souterraine et milieux humides
 - PIRDIRT, PDZA
 - Intégration des usages autres que la production ligneuse, tels que le prélèvement faunique, sentiers quad, les aspects paysagers, etc.
 - Autres problématiques en terres publiques.

Processus

Modalités générales

En ce qui a trait aux outils et à la diffusion d'informations, le CREAT considère que des améliorations seraient possibles afin de faciliter la navigation sur le site Web du MFFP et félicite à ce sujet la nouvelle interface plus moderne du site Web du MFFP.

Aussi, le MFFP utilise de plus en plus de cartes interactives, ce qui est un outil très intéressant. Par contre, les cartes interactives sont souvent insuffisantes pour des publics avertis, tels que le CREAT, et l'accès aux couches de données afin de pousser l'analyse plus loin serait souhaitable (s'applique surtout aux consultations PAFI).

Le MFFP pourrait aussi innover et utiliser davantage les réseaux sociaux pour connaître rapidement l'opinion du public, soit avec les sondages intégrés dans les réseaux sociaux, ou encore par des sondages sur des plateformes internet. Dernièrement, il y eu un tel sondage au sujet des poissons appâts et le CREAT est d'avis qu'il s'agit d'un outil très intéressant. Une mise en garde est cependant à faire quant à la formulation des questions afin d'éviter au maximum les biais.

Le MFFP pourrait aussi avoir recours à des webinaires ou des webdiffusions afin de limiter les déplacements et augmenter les taux de participations lors de rencontres. À ce sujet, le CREAT considère qu'en plus d'éviter la période estivale, le MFFP devrait éviter les congés fériés, et éviter d'autres formes de congés/fêtes autant que possible (ex. semaine de relâche,

Saint-Valentin, les deux semaines de chasse à l'original à la carabine pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue).

Les informations pourraient être parfois diffusées sous forme de capsules vidéo, notamment lors des consultations nationales.

Dans les informations présentées, il serait intéressant que des scénarios ou options alternatives soient présentées avec l'analyse des impacts positifs et négatifs relatifs à chacun.

En ce qui concerne les suivis et les rétroactions fournies, des améliorations pourraient être apportées aux rapports de consultations. Un exemple serait les rapports des consultations sur les PAFIO où les informations pourraient être présentées par thématiques plutôt que par UA.

Table des partenaires

En ce qui concerne la Table des partenaires, voici quelques suggestions d'ajouts:

- ROBVO,
- Chaires et instituts de recherche universitaires sur la forêt (UQAT, UQAR, UQAM, etc.),
- Ouranos,
- Autres ministères concernés
- Davantage d'acteurs en lien avec l'aménagement en lots privés (même si plusieurs y sont déjà, il existe des lacunes dans l'application de l'aménagement forestier écosystémique et dans les mesures de protection de l'environnement et de la faune à ce niveau)

Soutien financier

Il pourrait être pertinent d'offrir un soutien financier afin de couvrir les déplacements dans le cas d'organismes régionaux tels que le CREAT. Un soutien technique devrait aussi être offert.